

J'ai vécu un quart de siècle avec un mari qu'un psychiatre avait diagnostiqué pervers narcissique. J'ai pris conscience, aidée par une psychologue, de l'emprise où je m'étais laisser enferrée, de la souffrance inutile endurée. J'ai désiré en sortir.

J'ai alors vécu, sans trop m'y attendre, une expérience spirituelle forte, ce type d'expérience où il y a un avant et un après dans votre vie. Au plus profond de votre être, débordant, se révèle un amour incommensurable, un amour universel. Cela m'a donné force, désir de vérité et de vie, certitude d'être aimée, comme tout un chacun est aimé, pour l'éternité.

Pour recevoir confirmation de cette expérience, pour discerner le chemin à prendre, j'ai fait une retraite ignatienne. Deux phrases ont émergé : « *Quitte ton pays* » et « *Choisis la vie* ». Mon mari ne voulant pas lâcher sa proie, j'ai demandé et obtenu le divorce et la nullité du sacrement de mariage. Ce fut un chemin certes douloureux, mais un chemin de libération.

J'étais épuisée physiquement et psychologiquement après des années de lutte pour pouvoir exister. Le divorce causait la perte de la plupart de mes relations amicales et sociales.

C'est dans ce contexte que j'ai rencontré le Père Louis Christiaens qui m'a écoutée, aidée. Puis il m'a formée à la spiritualité ignatienne. J'ai collaboré avec lui à de nombreuses retraites et formations, ai vécu des temps forts spirituels et amicaux avec de nombreuses personnes.

Insidieusement, ce jésuite demandait de plus en plus ma présence, mon affection, des vacances seul à seule. Il a initié progressivement des gestes de tendresse, qui sont devenus sensuels, puis sexuels sans qu'il y ait eu pénétration, car je m'y suis toujours opposée. Avec le recul, j'ai repéré les perversions de la Parole dont il s'était servi pour m'attirer à lui. Il me parlait aussi de ses difficultés en communauté. Il était en manque affectif, avait besoin de reconnaissance. J'ai désiré l'aider. Il était cultivé, brillant, avait des responsabilités internationales.

Avec son aura de jésuite, il était apprécié de cercles plutôt mondains. Il m'impressionnait. Une fois de plus, j'étais sous emprise. Une emprise psychologique, aggravée, cette fois-ci, d'une emprise spirituelle.

Pendant ces années, j'ai demandé à plusieurs jésuites si je pouvais faire confiance à ce compagnon qu'ils connaissaient bien. Aucun ne m'a mise en garde. Aucun ne m'a délicatement aidée à aller plus loin dans mon questionnement. Ces jésuites semblaient gênés.

L'emprise se renforçait. Je me sentais ligotée. Il exigeait que je lui téléphone chaque jour, le matin et le soir. Cet entremêlement de bon grain et d'ivraie me mettait mal à l'aise, je culpabilisais de plus en plus de cette relation fusionnelle, exclusive. J'ai demandé puis exigé de revenir à des relations saines. Il a promis mais n'a pas tenu ses promesses. Puis il a cherché à me soudoyer. Devant mon refus, il est devenu fort inamical. J'ai alors pris la décision de couper tout lien avec lui.

Pendant des années, je n'ai parlé à personne de ce qu'il y avait eu d'inapproprié dans cette relation. Je me sentais coupable. J'étais honteuse, en colère et mon corps a crié : stress, fatigue, lombalgies, cruralgies, sciatiques, zonas...

Les révélations sur Jean Vanier, le travail de la CIASE et de nombreuses lectures m'ont fait prendre conscience que mon consentement n'avait pas été libre. Ce jésuite avait abusé de ma vulnérabilité aux temps du divorce. J'ai alors contacté la cellule écoute et prévention des abus des jésuites. J'y ai reçu une écoute respectueuse et bienveillante, libératrice. Le Père Provincial m'a demandé pardon au nom de la Compagnie. J'ai demandé et reçu, pour bien acter la reconnaissance des abus, une réparation financière symbolique (un montant que j'ai voulu inférieur aux sommes que j'avais dépensées en psychothérapie et kiné pendant des années).

Le Père Provincial s'était engagé à accompagner ce jésuite pour l'aider à parvenir à une demande de pardon. Bien qu'il ait reconnu les faits, ce jésuite n'a jamais demandé pardon.

À l'époque, il n'y a eu, de la part de la Compagnie, à ma connaissance,

ni enquête, ni information au supérieur de communauté ou à l'évêque du lieu où vivait ce jésuite, ni aucune mesure conservatoire (cette dernière avait cependant été évoquée oralement).

Trois ans et demi après avoir contacté la cellule d'écoute et de prévention, sur le site de la Compagnie, je suis tombée sur la photo, en grand format, de ce jésuite incriminé. Comme si de rien n'était, il donnait à nouveau des sessions.

J'ai averti la Compagnie, ne comprenant pas qu'il puisse y avoir un tel écart entre ce qui était officiellement annoncé dans les médias sur la lutte contre les abus et ce qui fut nommé « *trou dans la raquette* ». La Compagnie a alors rapidement pris des mesures pour interdire à ce jésuite tout apostolat. Son supérieur et l'évêque de son lieu d'habitation en ont été avertis. Mais toujours aucune information publique ni d'appel à témoignage de la part de la Compagnie.

Il m'a cependant été dit que mon intervention contribuait à l'ajustement des visions et pratiques de la Compagnie sur ces questions d'abus. Je le crois sincèrement et espère que ce travail de collaboration de la Compagnie avec des personnes victimes va permettre toujours plus de vérité, de prévention et de réparation dans ces histoires d'abus et de crimes pour que notre Église soit une « maison sûre ».

Une première approche de la publication des noms des jésuites coupables d'abus ou d'emprise sur personnes adultes en situation de fragilité a été réalisée récemment. Sur le site de la Compagnie de l'EOF, sous la notice nécrologique du compagnon incriminé, un ajout a été inséré, signifiant brièvement les faits, ainsi que la reconnaissance de la Compagnie.

Je m'interroge :

- Comment permettre de nouveaux témoignages d'abus, d'emprise ou de crime s'il n'y a pas publication des noms des religieux reconnus coupables ?
- D'où vient cette gêne (voire ces silences ou ces dénis) que j'ai pu percevoir chez certains jésuites lorsque ces questions sont abordées ?

Pour terminer mon témoignage, je désire aborder un sujet délicat, celui du pardon (notion si souvent pervertie en Église dans ces questions d'abus).

C'est humainement impossible de pardonner à une personne qui ne vous a pas demandé pardon. Surtout si la blessure touche à l'intime, à la relation à Dieu. Et pourtant, en moi, pendant des années, a grandi le désir de pardon. Après la mort de ce jésuite, j'ai reçu la grâce de pouvoir lui pardonner. Pardonner, ce n'est pas oublier. Je n'ai pas oublié le mal commis. Mais je ne le laisse plus pourrir ma vie. Et cela est source d'un peu plus de joie, de paix, de légèreté et, peut-être, de fécondité.

PS

Lors de la journée mémorielle du 1<sup>er</sup> mars 2025 aux Facultés Loyola Paris, le témoignage ci-dessus avait été lu. Le nom du jésuite incriminé y avait déjà été précisé. Prendre la décision de donner le nom de ce jésuite ne m'a pas été facile.

Mais je sais que j'ai pu accéder à un chemin de libération grâce aux témoignages d'autres personnes, au travail, parfois si décrié, de la CIASE, de la cellule d'écoute et de prévention des abus.

Et, surtout, je me suis laissée rejoindre par ces mots de Jésus :

*« Tout ce qui est couvert d'un voile sera dévoilé, tout ce qui est caché sera connu. » Lc 12, 2 « La vérité vous rendra libres. » Jn 8, 32*